E-HANDI TOUR GUIDE DE L’INCLUSION INNOVANTE DES PSDH

IDENTIFICATION

Titre de la pratique exemplaire :

Syndicat OGBL

Promoteur de l'initiative :

OGBL

Pays :

Luxembourg + pays frontaliers

Site internet :

[www.ogbl.lu](http://www.ogbl.lu)

Syndicat Contact :

contact@ogbl.lu

Contact :

Joël Delvaux

Détail de l’initiative :

Année(s) de mise en œuvre :

Depuis 1979

Groupe(s) cible(s) :

Tous travailleurs y compris personnes en situation de handicap.

Méthodologie d’après Joël Delvaux:

Je vais être très rapide puisque, effectivement, le département des travailleurs handicapés n’est pas actuellement spécialisé dans le domaine digital. Cependant, nous avons quelques projets qui vont dans cette direction, ce qui me permet de me sentir à ma place ici.

Pour commencer, qu’est-ce que le département des travailleurs handicapés de l’OGBL? L’OGBL est le premier syndicat au Grand-Duché, le plus grand et le plus représentatif. Depuis 20 ans, il possède une structure dédiée aux travailleurs handicapés. Nous avons plusieurs départements : un Département femme, un Département jeunesse, un Département immigré, et d’autres encore. Chaque département regroupe les salariés partageant des spécificités communes, indépendamment de leur secteur ou métier.

La mission du département est de défendre les intérêts spécifiques de ses salariés et de mener un travail politique pour améliorer leurs conditions de travail. Le département des travailleurs handicapés s’efforce de créer une société plus inclusive, tant dans le domaine du travail que dans la formation scolaire et l’apprentissage.

Le département fonctionne de la manière suivante : nous avons deux parties. La première est un comité composé de membres de l’OGBL ayant le statut de « travailleurs handicapés » ou de « travailleurs à capacité de travail réduite ». Au Luxembourg, ces deux statuts existent.

La différence réside dans le fait que le statut de « travailleurs à capacité de travail réduite ».

Concerne des personnes ayant, au cours de leur carrière, subi une maladie handicapante ou un accident, les empêchant de continuer à travailler comme auparavant. Ces personnes peuvent demander la reconnaissance de ce statut, ce qui leur permet de bénéficier d’aménagements nécessaires dans leur vie professionnelle.

Le statut de travailleurs handicapés s’applique à toutes les personnes ayant une diminution de capacité de travail d’au moins 30%. Elles peuvent faire la démarche pour obtenir ce statut et bénéficier de mesures les aidant à trouver ou à maintenir un emploi.

Tous les membres de l’OGBL ayant ce statut sont automatiquement membres du département des travailleurs handicapés. Ils peuvent participer activement au travail du département, de la même manière que les membres des autres départements (femmes, jeunesse, immigrés).

La deuxième partie de notre département concerne les services aux membres. Nous assistons individuellement les personnes dans leurs démarches administratives, les problèmes médicaux ou les procédures de reconnaissance.

Par exemple, si une personne ayant le statut de travailleur handicapé rencontre des problèmes avec son employeur suite à une restructuration ou un changement de direction, nous intervenons pour garantir qu’elle puisse conserver son emploi.

Je suis personnellement responsable de l’accompagnement des membres en tant que conseiller syndical au sein de l’OGBL et responsable du département des travailleurs handicapés.

Nos projets, au niveau du comité, visent à favoriser l’inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail. Nous avons signé une charte de collaboration avec les partenaires sociaux, y compris les autres syndicats représentatifs du Luxembourg et l’Union des entreprises luxembourgeoises, pour atteindre cet objectif.

Un de nos projets phares est la mise en place d’un Curriculum Vitae anonymisé, en partenariat avec l’administration de l’emploi sous la tutelle du ministère du Travail. Ce CV permet aux candidats de mettre en avant leurs compétences avant de mentionner leur statut de travailleur handicapé.

Domaine :

Facilitation de l'accès à l'emploi :

Impact sur les groupes cibles :

Amélioration significative de la facilité d’accès pour les personnes en situation de handicap.

Impact sur les groupes cibles :

membres en situation de handicap sont écoutés et aidés par rapport à leurs difficultés et spécificités.

Conclusion :

L’OGBL est le premier syndicat du Luxembourg, et il se donne les  moyens d’être un interlocuteur privilégié pour les personnes en situation de handicap, entre autres.